

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE de SAÔNE

26, rue de la mairie / 25660 Saône

Tel : 03 81 55 71 67

Saône, le 16 octobre 2025

Compte-rendu du conseil d'école du mardi 14 octobre 2025

Présents :

M. Gable, adjointe à la vie scolaire à la Mairie ; C. Monpère, directrice générale des services à la commune

L. Darraz, I. Haboubi, F. Jacquin, G. Mettey et G. Raguenet, parents élus

S. Sauget, directeur du périscolaire

A. Bresson, G. Lab, V. Marso, E. Masnada, M. Olivier, F. Parisot, A. Piquerey, D. Prost, E. Taillard et D. Groslambert, enseignants

Excusés : L. Martin, inspecteur de l'Éducation Nationale

Secrétaire : E. Taillard

1. Élections des représentants de parents d'élèves : vendredi 10 octobre 2025

Le vote se fait exclusivement par correspondance, conformément au règlement intérieur de l'école.

150 votants pour 289 inscrits, soit une participation de 51,90% (47,87% en 2024). Une seule liste était présentée et a été élue.

Parents élus :

Titulaires : Aurélie Guyot, Ikram Haboubi, Louise Darraz, Floriane Jacquin, Aurélie Niebel, Noémie Alphe, Gaël Raguenet, Cindy Conry, Sérgolène Morel

Suppléants : Coralie Pecclet, Karima Amhi, Grety Mettey, Hélène Thiebaud

La directrice remercie madame Guyot qui a contribué à établir la nouvelle liste de candidatures et qui a constitué, avec Madame Niebel, les enveloppes distribuées aux parents avec le matériel de vote.

La communication se fera par mail sur l'adresse d'envoi de l'association AnéMômes.

2. Fonctionnement du conseil d'école

* Il est réuni au moins trois fois dans l'année. Il peut également être réuni de façon extraordinaire à la demande du directeur de l'école, du maire ou des deux tiers de ses membres.

* Membres de droit ayant le droit de vote : le directeur (préside le conseil d'école), les enseignants de l'école et les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil, 1 membre du RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté), les représentants de parents (en nombre égal à celui des classes de l'école), le maire ou son représentant et un conseiller désigné par le conseil municipal chargé des affaires scolaires. L'Inspecteur de l'Éducation nationale assiste de droit aux réunions.

* Peuvent assister au conseil, avec voix consultative : les personnes chargées des activités sportives et culturelles, les personnes participant aux actions de prévention et d'aide psychologique, l'équipe médicale scolaire, les assistantes sociales.

* L'ordre du jour est établi par le directeur. Les parents d'élèves pourront lui soumettre les points qu'ils souhaitent voir aborder, au moins 8 jours avant la date de la réunion.

* Lieu de concertation : le conseil d'école vote le règlement intérieur de l'école, l'organisation de la semaine scolaire. Il échange sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions de la vie de l'école (les actions pédagogiques et éducatives en lien avec les programmes, l'utilisation des moyens alloués à l'école, les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés, les activités périscolaires, la cantine, l'hygiène scolaire, la protection et la sécurité des enfants, le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République). Il adopte le projet d'école.

* Le compte-rendu de la réunion est adressé par mail aux membres du conseil d'école ainsi qu'à l'ensemble des représentants légaux via l'ENT. Il est affiché devant l'école et mis en ligne sur le site de l'école (<http://elem-saone.ac-besancon.fr>).

3. Rentrée 2025

* Mouvement du personnel à la rentrée 2025

Mesdames Bresson Alexandra et Olivier Marra ont intégré l'équipe et enseignent respectivement dans le dispositif ULIS et la classe de CE2/CM1.

Mesdames Carine Boussour, Caroline Gallotte, Christina Marchand, Sandra Ménétrier et Karen Quinet sont présentes à l'école en temps qu'AESH (Accompagnement des élèves en situation de handicap).

* Effectifs

A ce jour, **179 élèves sont inscrits à l'école élémentaire**. Parmi ces 179 élèves, 12 font partie du dispositif ULIS et sont en parallèle inscrits dans leur classe de référence.

Il y a donc 8 classes ordinaires et un dispositif ULIS.

Répartition des élèves par classe

A. Piquerey et E. Taillard	CP	19
F. Parisot	CP	18
V. Marso	CE1	23
D. Prost	CE1/CE2	23
M. Olivier	CE2/CM1	22
E. Masnada	CM1	25
G. Lab	CM1/CM2	24
D. Groslambert	CM2	25
A. Bresson	ULIS	12

Répartition par niveau

CP	37
CE1	29
CE2	31
CM1	39
CM2	43
TOTAL	179

* Prévisions des effectifs :

Les prévisions pour la rentrée 2025- 2026 seront prochainement communiquées à la DSDEN (Direction des services de l'Éducation nationale). Ils font état de **167 élèves attendus en élémentaire à la rentrée 2025** (départ de 43 CM2 ; arrivée de 31 CP).

Pour information, l'état des effectifs à l'école élémentaire ces dernières années :

Rentrée	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Prévisions rentrée 2026
Effectifs	224	219	213	203	206	193	189	191	167

Madame Piquerey informera les représentants de parents d'élèves si l'école venait à être inquiétée par une mesure de carte scolaire et de fermeture de classe.

4. Règlement intérieur

Le règlement intérieur, tel qu'il était rédigé en 2023/2024, est adopté par le conseil d'école. Il sera adressé aux parents d'élèves avec la charte de laïcité via l'ENT. Un accusé réception papier devra alors être signé. Le règlement sera également affiché dans le hall de l'école, et mis en ligne sur le site internet de l'école.

5. Sécurité

→ Dans le cadre du règlement départemental des écoles maternelles et élémentaires, un exercice d'évacuation incendie a été effectué le lundi 6 octobre 2025. Il a été consigné dans le registre de sécurité. Les élèves ont été prévenus de l'exercice et le déroulement leur a été rappelé. Les élèves se regroupent dans la cour devant le panneau de leur classe. L'évacuation s'est passée dans le calme et rapidement (1 min 26 sec).

→ Un PPMS unifié (Plan de Mise en Sécurité) a été élaboré en collaboration avec la mairie. Les PPMS Attentat-Intrusion et Risques Majeurs ont été mis à jour.

Ils précisent la procédure à suivre en cas de risques et amènent les élèves à se confiner dans l'école ou à l'inverse à s'en échapper selon les circonstances.

Un exercice pour chacun d'eux sera réalisé au cours de l'année scolaire.

6. Enseignement des langues vivantes

L'enseignement des langues vivantes a débuté le mardi 16 septembre pour tous les élèves. L'enseignement de l'allemand est assuré par Mélanie Sire, professeure des écoles. Deux groupes d'élèves répartis sur 5 classes ont été constitués. Un groupe de 12 CP/CE1 et un groupe de 8 CE2/CM1/CM2. Il y a donc 20 élèves qui reçoivent un enseignement en allemand à raison de 2 fois 45 minutes par semaine. L'enseignement de l'anglais est assuré par les enseignants dans leur classe aux mêmes moments.

Dans les classes de CE1/CE2, de CM1 et de CM1/CM2, tous les élèves pratiquent l'anglais. Par conséquent, les enseignantes ne sont pas tenues aux horaires de la professeure d'allemand.

7. Évaluations nationales

Cette année, des évaluations repères nationales ont été passées dans toutes les classes du lundi 8 au vendredi 19 septembre 2025. Elles concernent les domaines des mathématiques (les nombres, le calcul et la géométrie) et du français (l'oral, la lecture, l'étude de la langue). Leur objectif est d'identifier les apprentissages à renforcer pour favoriser la réussite des élèves.

Les résultats ont été communiqués aux familles des élèves. Des entretiens ont été organisés.

Seuls les élèves de CP passeront de nouvelles évaluations nationales au milieu de l'année, en janvier.

8. Association scolaire : bilan financier 2024/2025

Charges année 2024/2025	Euros (€)	Produits année 2024/2025	Euros (€)
Achats de produits pour cession	2 595,70	Vente de produits pour cession	3 621,75
Assurances versées	82,03	Produits des activités éducatives	4 254,62
Charges des activités éducatives	15 600,26	Subventions État, collectivités	6 840,00
Autres charges courantes	74,95	Subventions d'associations	780,00
Charges exceptionnelles	0	Autres produits courants	8,25
Achat de biens durables	361,71	Participations volontaires des familles	1 378,00

Total des charges	18 714,65 €	Total des produits	16 882,62 €
Résultat de l'année	- 1 832,03 €		
Report année précédente CCP	15 105,77 €		
CCP année en cours	13 273,74 €		

Explicatif :

- Achats de produits pour cession : Achat des photos scolaires et repas au collège
- Charges des activités éducatives : Déplacements en bus + dépenses liées aux sorties scolaires
- Autres charges courantes : Frais de tenue de compte, de carte, achat de produits de pharmacie, de goûters...
- Achat de biens durables : caisses de rangement, du matériel EPS
- Vente de produits pour cession : Revente des photos scolaires
- Produits des activités éducatives : Participation financière des parents aux sorties
- Subventions État, collectivités : Crédits alloués par la mairie
- Subventions d'associations : Subvention de l'association AnéMômes et de l'USEP
- Autres produits courants : Remboursement de frais bancaires
- Participations volontaires des familles : 12 € donnés en début d'année scolaire par les familles

Le montant disponible à ce jour est de 13 273,74 €.

Les comptes sont mis à disposition et peuvent être consultés sur demande.

Ils sont approuvés par les membres du conseil d'école.

9. Projets pédagogiques

*** Enseignement de la natation**

Cet enseignement est entièrement financé par la municipalité (bus et entrées).

- Les 4 classes de CE2/CM1, CM1, CM1/CM2 et CM2 de Mesdames Olivier, Masnada et Lab et de Monsieur Groslambert se rendent à la piscine de Valdahon une fois par semaine les jeudis ou les vendredis depuis le 25/09 pour un cycle natation (7 séances).
- Les classes de CE1 et de CE1/CE2 de Mesdames Marso et Prost s'y rendront les jeudis matins entre le 27/11 et le 05/02/26 (9 séances).
- Cela concerne les 2 classes de CP de Mesdames Taillard et Parisot, les jeudis matins du 26/02/26 au 07/05/26 (9 séances).

*** Enseignement de la balle ovale**

Les 4 classes de CE2/CM1, CM1, CM1/CM2 et CM2 de Mesdames Olivier, Masnada, Lab et de Monsieur Groslambert participent à une séquence d'enseignement de la balle ovale avec un intervenant professionnel du comité régional de rugby, Monsieur Damien Benay. Chaque classe recevra cet enseignement les vendredis après-midis de la 1^{ère} période pour les CM1/CM2 et CM2 et les mardis après-midis de la 4^{ème} période pour les CE2/CM1 et CM1

*** Sensibilisation par l'infirmière scolaire**

Madame Hélène Lamy, infirmière scolaire, est intervenue auprès de tous les élèves de CP, le vendredi matin 3 octobre, pour une sensibilisation à l'intimité et au consentement.

*** Théâtre Les deux scènes**

Toutes les classes se sont toutes inscrites pour deux spectacles aux 2 scènes de Besançon. L'école attend la programmation des sorties.

*** Projet arts avec le musée Courbet d'Ornans**

Il concerne l'ensemble des élèves de l'école. Il fait suite aux projets culturels tels que le théâtre, le cirque, la comédie musicale, etc... des années précédentes.

Cette année, une intervenante culturelle du musée Gustave Courbet à Ornans, Aline Salvat, viendra 2 demi-journées dans chaque classe au cours de l'année scolaire. Elle présentera le travail du peintre et proposera des ateliers plastiques pour tous les élèves. Le projet sera repris et soutenu en classe par les enseignants tout au long de l'année.

Une sortie pour chaque classe sera organisée en fin d'année. Le matin, visite du musée Gustave Courbet et du parcours du peintre dans Ornans. L'après-midi, visite de la ferme de Flagey et atelier plastique.

L'objectif commun à toutes les classes consiste à créer une exposition permanente à l'école pour renouveler les productions des élèves dans les couloirs. Une visite à l'école sera proposée aux parents d'élèves en fin d'année scolaire.

*** Projet « la classe L'œuvre »**

Il concerne les élèves de la classe de CM2 de Monsieur Groslambert uniquement.

Aline Salvat réalisera 11 interventions d'une demi-journée au sein de la classe à l'école au cours de l'année. Les élèves travailleront à créer une exposition de A à Z au musée Gustave Courbet d'Ornans dans le cadre de la nuit des musées, le samedi après-midi 23 mai 2026 (présentation orale de l'exposition, titre, affiche, communication, productions plastiques, etc...). Les élèves de CM2 seront encouragés à se rendre au musée ce samedi 23/05 avec leur parents pour présenter leur exposition. Celle-ci sera maintenue 15 jours au musée.

*** JMF (Jeunesse Musicale Française):**

Chaque classe s'est inscrite pour assister à un concert au Petit Kusaal de Besançon. La validation n'est pas encore effective.

*** USEP (Union sportive de l'enseignement du premier degré)**

L'USEP organise des activités sportives et associatives pour les enfants de l'école publique de la maternelle à l'élémentaire, en appui de l'éducation physique et sportive (EPS) dispensée par les professeurs des écoles.

L'affiliation de toutes les classes de l'école a été réalisée. La programmation des rencontres n'est pas encore faite pour l'année.

Inscriptions réalisées dans le cadre de l'USEP :

* les 2 classes de CP participeront à une course d'orientation à la Citadelle, une seconde au musée des maisons comtoises de Nancray, à des jeux de lancers, une rencontre d'athlétisme, une randonnée à Gonsans et une randonnée urbaine à Besançon.

* les classes de CE1 et CE1/CE2 participeront à des activités d'orientation à la Arc et Senans, des jeux de lancers, de l'athlétisme, une randonnée à Gonsans et une randonnée urbaine à Besançon.

* les classes de CE2/CM1, CM1, CM1/CM2 et CM2 participeront à des activités d'orientation à la Arc et Senans, une rencontre d'athlétisme, une randonnée urbaine à Besançon, du golf à la Chevillotte et une sortie cyclo à Besançon.

*** Ludothèque :**

Les classes se déplacent à la salle Guillemand où une animatrice de l'association *Familles Rurales* accueille les élèves et les familles.

Le CM1/CM2, le CM2 et le CE1 se sont rendus à la ludothèque les mardis 16/09 et 07/10.

Les classes de CE1/CE2 de Madame Prost et de CP de Madame Parisot s'y rendront le 25/11 et 16/12.

*** Journée nationale Non au harcèlement** : le 20 novembre 2025 (à la place du 6/11)

Le programme reste à définir. Des ateliers sur les thématiques d'EMC (Enseignement Moral et Civique) qui accueilleront des groupes d'élèves de niveaux mélangés ont été envisagés.

Un dress code sera proposé aux élèves.

*** Photo scolaire** : le 27 novembre 2025

10. Questions diverses

Sujets abordés et questions des enseignants :

*** Reconduction du temps scolaire**

Depuis 2022, l'école fonctionne sur un rythme de 4 jours de classe et non 9 demi-journées. Cela relève d'une dérogation qui doit être renouvelée tous les 2 ans.

Cette année, l'école renouvelle sa demande de dérogation afin de conserver le rythme actuel pour les années scolaires à venir.

Les documents signés par l'école sont transmis à la mairie pour signature. Ils seront retournés à l'école pour envoi à la circonscription de Besançon 2 avant le 17/12.

*** Ménage :**

L'équipe enseignante est très soulagée et satisfaite de la nomination permanente d'une personne qui s'occupe du ménage des étages comme c'est le cas au rez de chaussée. Le suivi est régulier avec le souhait de s'adapter au mieux aux besoins de l'école.

*** Protocole phare :**

Le plan de prévention contre le harcèlement, appelé programme Phare est en vigueur dans l'école. Il présente un protocole de traitement des situations. Son objectif est de détecter précocement des situations qui pourraient relever du harcèlement pour empêcher leur dégradation et permettre leur résolution.

Le site ministériel Eduscol explique ce qu'est le harcèlement entre élèves :

Le harcèlement est une violence répétée, physique, verbale ou psychologique perpétrée par un ou plusieurs élèves à l'encontre d'un de leurs camarades et ayant pour objet (ou pour effet) une dégradation de ses conditions de vie se traduisant par une altération de sa santé physique ou mentale.

[...]

On peut considérer qu'il y a harcèlement quand :

- * un rapport de force et de domination s'installe entre un ou plusieurs élèves et une ou plusieurs victimes ;
- * il y a répétition : différentes formes d'agressions se répètent régulièrement durant une longue période ;
- * isolement/abandon : la victime est isolée et mise à l'écart par le groupe. Ou dans d'autres cas, la victime s'enferme sur elle-même et se trouve dans l'incapacité de trouver les réponses appropriées pour s'en sortir.

Dans ce cadre, l'EMC (Enseignement Moral et Civique) est travaillé dans toutes les classes. Il aborde des notions telles que le respect de l'autre, des différences, la tolérance, les discriminations. Les conseils coopératifs, la boîte à inquiétude par exemple sont en place à l'école. Ils permettent aux élèves de prendre part à la vie d'écolier au sein de la collectivité et d'améliorer leur condition de vie à l'école. Ils peuvent notamment s'exprimer, développer leur esprit critique lors d'échanges, etc...

La Méthode de Préoccupations Partagées (MPP) est mise en œuvre dans certaines situations afin d'améliorer le climat scolaire. Ce travail interne à l'école repose sur le postulat qu'au sein de l'école on se soucie de l'autre et on se préoccupe de tous. Des entretiens très courts non culpabilisants (environ 2 minutes) sont menés par les enseignants ou la directrice auprès de différents élèves concernés de près ou de loin afin d'évoquer une préoccupation au sujet d'un enfant. L'objectif est de les amener à chercher des solutions pour essayer d'améliorer des situations.

Le climat scolaire est une préoccupation forte de l'équipe enseignante.

Il arrive régulièrement que les enseignants soient interpellés par les parents à propos d'un incident qui a eu lieu à l'école avant même qu'ils n'en aient connaissance. Il est important de rappeler aux élèves qu'ils doivent informer les enseignants en priorité.

Suivi des précédentes demandes :

* Jusqu'à l'année dernière, la **subvention annuelle allouée pour les projets pédagogiques** par la municipalité était un forfait de 8000 Euros. En juillet 2024, la mairie a versé 6630 Euros à l'école qui était soumise aux mêmes critères d'attribution que les associations de la commune.

Lors du deuxième conseil d'école de l'année scolaire précédente, Madame Monper a informé les membres du conseil que la subvention de 8000 Euros serait rétablie.

L'école n'a pourtant reçu que 6840 Euros.

Réponse : Une régulation a été faite avec la maternelle et la somme versée a été réévaluée mais pas à la hauteur de 8000 Euros. Madame Gable apportera le détail du calcul effectué. Madame Piquerey explique qu'il est dommage que l'école ne soit pas tenue informée de ces changements qui ont un impact sur l'engagement des dépenses.

* **Trois tables** fixes devaient être installées pour la rentrée de septembre. Les emplacements ont été transmis comme convenu.

Réponse : Les problèmes d'intrusion dans le gymnase ont été prioritaires durant l'été. L'installation des tables à l'école aura lieu.

* Le projet de **rénovation des marquages au sol** de la marelle et de l'escargot dans la cour devait être concrétisé pendant les vacances scolaires.

Réponse : Cela sera fait.

* **Arbres** : La période de **plantation des arbres** à l'automne 2025 aux abords de la cour des élèves de cycle 2 est-elle connue ?

Réponse : En attente des disponibilités de l'entreprise Bonnefoy qui interviendra.

* **Le raccordement de l'école à la fibre** est-il planifié ?

Réponse : Une étude de fibrage est en cours de réalisation.

* **TNE (Territoire Numérique Educatif) ULIS** : Un projet pour équiper le dispositif ULIS en matériel numérique avait été soumis au rectorat par la commune. A-t-il validé la demande de subvention ?

Réponse : Le projet a été accepté. Les services de GBM (Grand Besançon Métropole) livreront le matériel une fois la commande complète.

* **Photocopie** : Les enseignants ne disposent plus de photocopies couleurs. Les comptes ont-ils été mis à jour ?

Réponse : Non. Les comptes seront crédités prochainement à raison de 300 copies couleurs et 300 impressions couleurs par enseignant.

* **Badges** : Avancement de la demande de disposer de nouveaux badges pour l'accès à l'école.

Réponse : Actuellement il n'y a pas de nouveau badge disponible. L'école sera fournie quand le problème sera résolu.

* **Entretien de l'école :**

- Changement des moteurs HS des volets des classes 1 et 4
- Sécurisation des lames du volet abîmé avant réparation dans la salle d'activités (côté cour du cycle 3)
- Consolidation du grillage dans la cour du cycle 3
- Traitement de la malfaçon du sol lino de la classe 7

Autres sujets :

* Le nettoyage des dossards peut-il être effectué par les dames de service ?

Réponse : Madame Monper donne son accord.

* Le partage du matériel d'EPS avec le périscolaire pose des difficultés. Les équipements sont dégradés ou perdus. Le fait que les élèves se servent de manière autonome crée le dérangement permanent du local de stockage.

Réponse : Il est constaté que les élèves ont accès de façon autonome au matériel d'EPS lors des temps périscolaires. Aussi, du matériel propre au périscolaire sera acheté. Il sera stocké dans une malle accessible aux élèves sous la responsabilité des animateurs. Elle sera disposée dans un endroit intérieur qui reste à définir.

* Les parents d'élèves informent le conseil d'école des retours positifs formulés par les enfants au sujet de la **cantine et du passage au self**. Il est précisé que le self encourage l'autonomie et qu'il respecte davantage le rythme des élèves : certains prennent leur temps pour manger, d'autres préfèrent jouer à l'extérieur et manger plus rapidement ou plus tôt, etc...

* La réglementation impose à la commune la relance du marché public pour le périscolaire tous les 3 ans. Madame Gable informe le conseil d'école qu'il sera réalisé d'ici la fin de l'année civile et le nouveau contrat sera en place à compter du 01/01/2026.

Informations sur l'association de représentants de parents d'élèves Anémômes

Le compte-rendu de l'assemblée générale de l'association sera joint au compte-rendu du conseil d'école.

La date du prochain conseil d'école est fixée au **mardi 3 février 2026 à 18h30**.

La secrétaire de séance,
Élodie Taillard

La directrice,
Adeline Piquerey